



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 08/03/2025

Reçu en préfecture le 08/03/2025

Publié le 11/03/2025 S'LO

ID : 059-215902073-20250308-23_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire
M. Michel RENARD
R. Kruszynski

SEANCE DU 08/03/2025

<p>Date de convocation : 27.02.2025</p> <p>Date de publication : 29.02.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le huit mars</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 19 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 3 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p>	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Tiffanie SURIA, Mme Sandrine PONCHANT.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Cédric LATOUCHE.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°23-2025-DF-RK

Objet : Affectation du résultat exercice 2024 - budget principal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante l'instruction M57, plus précisément les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation du résultat. Il rappelle que les résultats des exercices précédents sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique – CFU ou du compte administratif pour certaines communes.

Vu les Budgets de l'exercice 2024 approuvés précédemment et,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 repris ci-dessous

1 - DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 :

Total des dépenses : 3 865 276.55 €	Total des recettes : 4 545 878.61 €
Résultat : + 680 602.06 €	

2 - DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 A AFFECTER :

Résultat excédentaire 2024 (Compte 12) : 680 602.06€	Résultat excédentaire antérieur (compte 110) : 2 360 450.95 €
Résultat à affecter : + 3 041 053.01 €	

3 - DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 :

Résultat antérieur : + 482 399.16 €

Total des charges : 2 832 701.52 €	Total des produits : 3 123 683.54 €
Résultat d'investissement : + 290 982.02 €	

Résultat cumulé (A) : + 773 381.18 €

4 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT :

Report de dépenses : 546 926.00 €	Report de recettes : 486 331.00 €
Résultat des reports (B) : - 60 595.00 €	

Besoin ou excédent de financement (A+B) : + 712 786.18 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'approuver** l'affectation par ordre de priorité comme ci-dessous :
 - Couverture du déficit d'exploitation par réduction des charges : 0
 - Couverture de besoin de financement (compte 1068) : 0.00 €
 - Autofinancement complémentaire : 0
 - Report à nouveau (compte 002) : 3 041 053.01 €
 - Report à nouveau (compte 001) : 773 381.18 €

- **De dire** que les résultats définitifs dégagés ci-dessus seront repris budgétairement dans le budget primitif de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 08/03/2025

Reçu en préfecture le 08/03/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250308-23_2025-DE

S²LO

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

